

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Délibération
n° 2020.02.038.B

**Schéma de
mobilisation de la
ressource en bois
sur GrandAngoulême
: demande de
subventions**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.038.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

**SCHEMA DE MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN BOIS SUR GRANDANGOULEME :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

GrandAngoulême est un territoire recouvert à 46,8 % par des espaces agricoles et 31,3 % par des espaces naturels. Les communes en 2ème et 3ème couronnes sont largement occupées par les espaces cultivés (du nord au sud-ouest) et les espaces boisés (nord-est au sud en particulier).

L'objectif de ce projet est de déterminer le plus finement possible à 15 ans, les volumes de bois mobilisables à des fins de bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie pour des chaudières collectives afin de pouvoir développer de manière cohérente une filière bois sur le territoire dans le respect de la ressource et de la préservation de la biodiversité.

Les éléments produits par le prestataire seront par ailleurs intégrés dans la réflexion sur un schéma directeur énergétique qui fera l'objet, comme l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, d'une autre consultation.

L'étude portera sur les communes suivantes de l'agglomération : Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Claix, La Couronne, Fléac, Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac, Jauldes, Linars, Magnac-sur-Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers-sur-Boème, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sireuil, Soyaux, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil-et-Giget, Voulgézac. Le secteur de la Vallée de l'Echelle a déjà bénéficié d'un schéma de mobilisation dans le cadre des missions réalisées par le Pays d'Horte et Tardoire en 2015.

L'étude se concentrera sur les unités foncières publiques et privées de plus de 2 ha d'un seul tenant hors parcelles gérées par l'Etat. L'espace boisé concerné correspond à une surface estimée à 5 055 ha.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en € TTC	%
Schéma de mobilisation de la ressource en bois	60 000 €	LEADER	24 000 €	40%
TOTAL	60 000 €	Autofinancement	36 000 €	60%
		TOTAL	60 000 €	100%

Les dépenses (60 k€) sont imputées sur 2 exercices budgétaires dans le cadre d'une Autorisation d'Engagement / Crédit de Paiement (45 k€ en 2019, 15 k€ en 2021). Le marché est prévu sur une durée de 14 mois.

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2020	<u>Affiché le :</u> 27 février 2020